

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-44**

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

de la Commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 septembre à 16 heures 00 minute, le conseil municipal de la Commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 23 septembre 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. Pierre ARTICUE, Mme Marie-Blandine GAILLARD, M. Charles de LASSUS, SAINT-GENIÈS, Mme Fabienne MAURICE, M. Henri-Jacques MORILLON, M. Patrick OTAL, Mme Sophie PERTUISET, M. Jean-Louis ROUCH, Mme Christane TOMAS.

Étaient absents et représentés : M. Mathieu AUXIETRE par Mme Sophie LAY.

Était absent : M. Yann PEDRONO.

M. Henri-Jacques MORILLON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Redevance pour l'enlèvement de dépôt sauvage de déchets ménagers et assimilés

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Considérant le comportement incivique d'une minorité de nos concitoyens, qui, en jetant des déchets sur la voie publique dégradent la qualité environnementale de la Commune et portent atteinte à la salubrité publique ;

Considérant que ce comportement crée du travail supplémentaire pour les services techniques qui doivent se charger de leur enlèvement ;

Considérant que certains de ces déchets (amiantés notamment) nécessitent un enlèvement par une société spécialisée ce qui représente un coût pour la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** et **APPLIQUE** les tarifs suivants et **DIT** que ces derniers **s'ajouteront aux frais de débarrassement dudit déchet** :

Tarif en € hors taxe	
Dépôt de tout type sur l'espace public et/ou sur terrain privé jouxtant le domaine public ou entraînant des troubles à la salubrité publique	
Tarif forfaitaire	500€
Supplément selon la nature du déchet	
Ordures ménagères et détritrus divers	0€
Gravats	100€
Déchets verts	100€
Bouteilles de gaz, peinture, produits chimiques...	150€
Encombrants : meubles, matelas...	100€
Autres déchets sans forfait	
Déjections animales sur l'espace publique	150€

Membres en exercice	12
Membres présents	10
Suffrages exprimés	11
Pour	11 dont 01 procuration
Contre	00
Abstention	00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire
Sophie LAY



